

5

ENGAGEMENTS POUR L'APPRENTISSAGE



FACILITER VOS DÉMARCHES

Nous vous aidons à déterminer si vous êtes redevable de la taxe d'apprentissage, à la calculer et à la déclarer avec des services en ligne et des conseillers experts.



SÉCURISER VOS CALCULS ET VOS REVERSEMENTS

Nous vérifions la validité de vos déductions et l'habilitation des établissements auxquels vous souhaitez affecter la taxe d'apprentissage.



OPTIMISER VOS CONTRIBUTIONS

Pour les entreprises de 250 salariés et plus, nous calculons et optimisons la Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) pour :

- > utiliser au mieux les opportunités de déduction et conditions d'exonération,
- > consolider vos calculs de reversement, le cas échéant, au niveau du groupe.



REEMPLIR VOS OBLIGATIONS FISCALES

Nous reversons pour votre compte au Trésor Public (avant le 30 avril) la quote-part revenant aux Régions pour financer le développement de l'apprentissage sur les territoires.



PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DANS VOTRE RÉGION

Les fonds disponibles sont alloués aux établissements de votre région, en toute connaissance des besoins du territoire, pour favoriser une meilleure employabilité des jeunes.

POUR VOUS



GAIN DE TEMPS

Des outils opérationnels conçus pour simplifier vos versements



CONSEIL & PROXIMITÉ

Des conseillers experts implantés au cœur des territoires



TRANSPARENCE

- > La liberté de choix des écoles bénéficiaires
- > La répartition des fonds disponibles dans votre région



EFFICACITÉ

Un interlocuteur unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage



DES SERVICES QUI CHANGENT LA FORMATION

agefos-pme.com

©AGEFOS PME - Décembre 2018



AVENIR

AGEFOS PME
VOTRE PARTENAIRE
APPRENTISSAGE



RÉFORME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

Tout change

SAUF NOTRE ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS



La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réorganise l'apprentissage et renforce le rôle des branches professionnelles et des OPCA, comme AGEFOS PME, transformés en opérateurs de compétences.

AGEFOS PME vous propose une offre globale d'accompagnement et de conseil sur la formation en alternance, souvent considérée comme l'un des meilleurs vecteurs de l'insertion professionnelle.

DES SERVICES DÉDIÉS AUX ENTREPRISES

AGEFOS PME vous accompagne dans la gestion de votre taxe d'apprentissage et plus globalement dans la mise en œuvre de votre politique de recrutement en alternance.



GÉRER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- > Informations juridiques
- > Services en ligne pour simplifier et sécuriser vos démarches
 - Calcul et déclaration de vos contributions
 - Suivi de votre dossier et de vos versements
- > Gestion consolidée pour les établissements multiples afin d'optimiser vos versements
- > Liberté de choix des écoles bénéficiaires
- > Conseils d'expert et de proximité pour répondre à vos questions



METTRE EN ŒUVRE VOTRE POLITIQUE ALTERNANCE

- > Aide à la décision pour le pilotage de vos projets de recrutement en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) en lien avec votre stratégie RH
- > Articulation optimale des dispositifs emploi et formation, notamment l'alternance avec la Préparation opérationnelle à l'emploi
- > Formation des maîtres d'apprentissage
- > Études et bénéfices des aides financières nationales et régionales



Déclarer en ligne la contribution taxe d'apprentissage, c'est :

- > rapide
- > sûr
- > simple avec **agelink CONTRIB'**
agelinkContrib.agefos-pme.com



L'APPRENTISSAGE, UNE FORMATION D'AVENIR EN ALTERNANCE

L'apprentissage permet de former et de recruter des jeunes pour les faire grandir en même temps que l'entreprise se développe.

L'ENTREPRISE

- > S'engage à transmettre une formation pratique et à initier l'apprenti à la vie en entreprise
- > Se dote des compétences dont elle aura besoin à moyen terme et pallie d'éventuelles difficultés de recrutement sur les métiers en tension
- > Bénéficie de primes et d'exonérations de cotisations, pour l'emploi d'un ou plusieurs apprentis

L'APPRENTI

- > Rejoint l'entreprise en tant que salarié rémunéré
- > Met en pratique dans l'entreprise les enseignements dispensés dans l'établissement de formation
- > Se forme à son futur métier sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage
- > Obtient une qualification professionnelle adaptée au marché de l'emploi
- > Prépare un diplôme reconnu au niveau national

DES QUESTIONS ?



**Contactez votre conseiller
AGEFOS PME dans votre région**
(coordonnées à retrouver sur agefos-pme.com)

**ou notre assistance téléphonique
pour vos contributions**

0 800 589 589 Service & appel
gratuits